



AVIS PUBLIC

D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 19 juin 2023, le conseil a adopté par résolution le règlement suivant :

Règlement no. 2023-152 modifiant le règlement de construction no. 2013-057 afin de réviser les dispositions relatives aux arbres

Et que lors d'une séance ordinaire du 17 juillet 2023, le conseil a adopté par résolution le règlement suivant :

le règlement 2023-154 modifiant le règlement de zonage numéro 2013-060 afin de réviser les dispositions relatives aux arbres et les normes d'implantation pour tenir compte de la bande boisée.

Ces règlements peuvent être consultés aux bureaux temporaires de l'hôtel de ville situé au 628, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac aux heures normales de bureau, sauf les jours fériés ou sur le site internet à même la section « Règlements » : www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/reglement/

Ces règlements ont reçu, le 18 août 2023, l'approbation de la MRC des Laurentides, à l'effet que les présents règlements sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Ivry-sur-le-Lac, ce 23^e jour du mois d'août 2023

Marie-France Matteau
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, sur le site internet de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, ce 23^e jour du mois d'août deux mille vingt-trois

Marie-France Matteau
Directrice générale et greffière-trésorière